



Groupe de soutien national pour les cadets et les Rangers juniors canadiens

Code de conduite – Cadets-cadres/Cadets/RJCs

Cdt(e)			Escadron 518 Rosemont
Grade	Nom de famille	Prénom	Unité d'appartenance

1. Le Groupe de soutien national pour les cadets et les Rangers juniors canadiens (Gp S Nat CRJC) est résolu à créer un milieu sûr, respectueux et encourageant où les employés comprenant le Cadre des Instructeurs de Cadets (CIC), les bénévoles, les adultes, les cadets et les Rangers Juniors Canadiens (RJC) peuvent développer leur potentiel au maximum. Chaque cadet et RJC est important et précieux et nous constituons ensemble une organisation qui travaille dans l'intérêt de ceux que nous soutenons. La sécurité, les droits et le bien-être des cadets et des RJC sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Nous favorisons des relations motivantes avec les cadets et les RJC, tout en établissant des limites appropriées. A cette fin, le Gp S Nat CRJC a élaboré le Code de conduite suivant pour tous les cadets, incluant les cadets-cadres, et Rangers Juniors Canadiens (RJC). Veuillez noter que les engagements détaillés ci-dessus sont valables en tout temps lors d'activités de l'Organisation des cadets du Canada (ex : entraînement du corps de cadets ou escadron, les activités dirigées régionalement, les activités dirigées nationalement, les centres d'entraînement des cadets, les niveaux d'entraînement de patrouilles et les séances d'entraînement des RJC, etc.).

2. À titre de cadet/RJC dans l'Organisation des cadets du Canada (OCC), je comprends que je dois respecter le Code de conduite des cadets/RJC qui est énoncé dans le présent document. Je confirme ce qui suit :

- a. je me familiariserai avec l'ensemble des règles et des règlements relatifs au contexte de mon rôle et de mes responsabilités en tant que cadet/RJC (les règles et règlements sont détaillés dans les leçons du programme des Relations Sociales et Positives pour la Jeunesse et dans le programme de Prévention du harcèlement et de l'abus par la sensibilisation et l'éducation pour les RJC);
- b. Si je suis témoin d'un méfait, ou d'actions inappropriées, ou des deux, j'arrêterai les interactions (quand ce sera possible et sécuritaire de le faire) et je signalerai l'incident immédiatement à mon superviseur;
- c. je signalerai tout cas présumé ou confirmé de mauvais traitement d'un cadet/RJC, à mon superviseur, qui prendra des mesures immédiates;
- d. je veillerai à intégrer la sécurité dans tous les volets de mon rôle et de mes responsabilités en tant que cadet/RJC et à garantir la sécurité et le mieux-être d'autrui;
- e. je m'efforcerai de donner le bon exemple en ce qui concerne la tenue et la conduite;
- f. je ferai preuve de respect envers mes subordonnés, mes collègues et mes supérieurs;
- g. je serai honnête dans mes actes et mes communications avec les autres. Je ne mentirai pas, ne tricherai pas et je ne ferai aucune fausse déclaration;
- h. j'utiliserai un ton calme, ferme et raisonnable quand je donnerai des instructions ou que je discuterai des lacunes avec les subalternes, en évitant de crier ou de proférer des jurons;



- i. je m'abstiendrai de toute injure, de toute vulgarité ou de tout langage malveillant;
- j. je prendrai soin de l'ensemble des vêtements, du matériel et de l'équipement qui me sera confié, j'en assumerai la responsabilité et j'interviendrai si d'autres ne font pas de même, ou je signalerai ces manquements;
- k. je respecterai l'environnement et le milieu qui m'entoure;
- l. je ne volerai pas et je respecterai les biens personnels et la vie privée des autres;
- m. je n'abuserai pas de mes pouvoirs ou je n'infligerai aucun mauvais traitement physique ou émotionnel, ce qui comprend, entre autres, frapper, humilier, ridiculiser quelqu'un, ou formuler des propos dégradants à son endroit;
- n. je demanderai la présence d'un membre du personnel adulte¹ si une situation dépasse mes capacités ou la portée de mes pouvoirs;
- o. j'éviterai tout commentaire, geste ou démonstration qui serait négatif ou offensant à l'égard d'une personne, au sujet de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de son âge, de son sexe, de son état matrimonial, de sa situation familiale, de son handicap, de son orientation sexuelle, de son identité ou expression sexuelle ou de ses caractéristiques physiques. Cela comprend les commentaires formulés de vive voix ou par écrit, les communications électroniques et les messages envoyés par les médias sociaux;
- p. j'éviterai tout comportement (commentaires formulés de vive voix ou par écrit, communications électroniques, gestes, attitudes ou contacts physiques) de nature sexuelle ou ayant une connotation sexuelle;
- q. afin de respecter autrui, je maintiendrai à une distance physique raisonnable des cadets en tout temps et je ne les toucherai pas sans leur permission, sauf quand ce sera absolument nécessaire en cas d'urgence;
- r. je ne participerai à aucune bagarre, je ne crierai pas et je ne me livrerai pas à faire de l'intimidation, y compris en ligne (courriels, messages instantanés, clavardage, réseautage social, partage de photos inappropriées, etc.);
- s. je veillerai à ce que mon utilisation de sites de médias sociaux, même pendant mes temps libres, ne ternisse pas l'image de l'OCC ou des FAC et à ce que mes communications en ligne (courriels, messages instantanés, clavardage, réseautage social, médias sociaux, etc.), respectent les principes que sont le respect, le sens des responsabilités et le souci d'autrui;
- t. je ne divulguerai aucun renseignement personnel sur une autre personne, de quelque manière que ce soit, y compris de vive voix ou par écrit ainsi qu'au moyen de communications électroniques (courriels, messages instantanés, clavardage, réseautage social, médias sociaux, etc.)
- u. je n'achèterai, je ne posséderai et je ne consommerai jamais d'alcool;

¹ Dans le contexte du présent Code de conduite, le terme « personnel adulte » réfère à tout adulte travaillant avec les cadets/RJCs, qu'il soit rémunéré ou non.



- v. je n'utiliserai et je ne posséderai aucune drogue illicite, y compris les médicaments en vente libre qui pourraient modifier mon comportement. Je ne partagerai pas non plus les médicaments qui me sont spécifiquement prescrits;
 - w. je n'utiliserai, je n'achèterai, je n'aurai en ma possession ou je ne vendrai aucun produit du tabac, du cannabis ou de cigarettes électroniques;
 - x. je n'aurai pas de couteaux, de fusils ou d'armes en ma possession autres que ceux m'étant remis quand cela est autorisé aux fins d'activités d'instruction approuvées, ou quand ils me seront nécessaires pour remplir mes fonctions;
 - y. je n'accéderai pas aux quartiers des personnes de sexe opposé, sauf en cas d'autorisation expresse à des fins professionnelles;
 - z. je m'abstiendrai de toute relation intime et de toute conversation à caractère romantique ou sexuel avec les membres du personnel adulte²;
 - aa. j'adopterai des comportements appropriés lors d'activités de cadets envers tous, même si j'ai une relation personnelle avec ceux-ci;
 - bb. je n'aurai aucun matériel pornographique en ma possession.
3. Je reconnais que tout manquement au présent Code de conduite risque d'entraîner des actions correctives et peut mener à des mesures disciplinaires. Ceci comprend, entre autres, l'annulation de mon adhésion à l'OCC, des mesures administratives ou juridiques, et que cela pourrait entraîner l'intervention de la police militaire ou civile.
4. Je sais que je peux m'entretenir avec un membre du rang, un instructeur civil, un officier, un Rangers canadiens ou un bénévole à tout moment si je souhaite obtenir des précisions sur le présent Code de conduite, ou si j'ai besoin d'aide pour gérer une situation.
5. J'ai lu tout ce qui précède et, en signant ci-dessous, je m'engage à respecter le présent Code de conduite³.

_____	_____
Date	Signature du cadet (nom en lettres moulées et signature)
	<input type="checkbox"/> Je reconnais et comprend ce qui précède
_____	_____
Date	Signature du parent du cadet (nom en lettres moulées et signature)
_____	_____
Date	Signature du superviseur (nom en lettres moulées et signature)

² Dans le contexte du présent Code de conduite, le terme « personnel adulte » réfère à tout adulte travaillant avec les cadets/RJCs, qu'ils soient rémunérés ou non

³ Le présent document sera revu et signé chaque année et enregistré dans le logiciel Forteresse (cadets) et inscrits au dossier (RJCs).